



Ma fille ne veut plus rester chez sa mère

Par **janga**, le **06/12/2010** à **08:41**

Bonjour,

ma compagne a obtenu la garde de notre fille, quant à moi je n'ai obtenu que le droit de visite les 1°, 3° et 5° WE ainsi que les 2° et 4° mercredi.

Depuis un an ma fille me dit vouloir rester avec moi.

Elle est née en 2000.

Un week-end elle a même pris la décision d'écrire au juge, je lui ai conseillé de faire un brouillon (que j'ai conservé) puis j'ai essayé de lui faire comprendre que cette démarche serait source de conflit avec sa mère.

Voilà que ces dernières visites elle se met à pleurer voulant rester avec moi et ne plus retourner chez sa mère. Son comportement change régulièrement dans l'après midi, du jour où elle retourne chez sa mère, elle reste prostrée et viens chercher du réconfort dans mes bras.

A partir de quel âge peut elle se faire entendre par le JAF, j'ai vu par ailleurs qu'elle pouvait de faire accompagner par un avocat requis auprès du bâtonnier.

Je ne veux en aucune manière être taxé d'influences négatives sur ma fille contre sa mère.

Merci de votre réponse, je souffre de voir que cette petite soit obligée de vivre une telle situation .

Par **chris_idv**, le **06/12/2010** à **10:06**

Bonjour,

Plusieurs options s'offrent à vous:

[s]Option la plus simple[/s]: vous engagez un avocat afin qu'il représente votre fille devant le juge aux affaires familiales.

Le risque majeur est que même si vous vous contentez uniquement de régler les honoraires de l'avocat, sans aucune autre intervention, la mère, voir le juge aux affaires familiales pourraient supposer que vous manipulez votre enfant.

[s]Option la plus neutre[/s]: vous contactez le greffe du tribunal qui s'adressera au batonnier de l'ordre des avocats dont vous dépendez afin de lui demander la nomination d'un avocat pour défendre les intérêts de votre fille.

Cordialement,

Par **janga**, le **06/12/2010** à **13:23**

Merci de votre réponse